

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 13 novembre 2018, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Hélène Desgranges	Conseillère	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

327-11-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
13 NOVEMBRE 2018 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:
 - 03.01 Procès-verbal du 9 octobre 2018 - séance ordinaire
 - 03.02 Procès-verbal du 25 octobre 2018 – Dépôt de candidatures chauffeur-opérateur
 - 03.03 Procès-verbal du 25 octobre 2018 – Dépôt de candidatures responsable bibliothèque
 - 03.04 Procès-verbal du 29 octobre 2018 – Appel d'offres – Vente de tables de bois usagées

- 03.05 Procès-verbal du 30 octobre 2018 – Appel d’offres ADM-2018-01 – Entretien ménager des locaux de l’Hôtel de Ville
- 03.06 Procès-verbal du 6 novembre 2018 – séance extraordinaire

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 31 octobre 2018
- 04.02 Registre des comptes à payer au 13 novembre 2018
- 04.03 Registre des salaires du 30 septembre au 27 octobre 2018
- 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière - délégation de compétence
- 04.05 Liste des personnes endettées envers la municipalité
- 04.06 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 04.07 Fermeture du bureau municipal – 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019
- 04.08 Réception des Fêtes
- 04.09 Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides 2019
- 04.10 Union des municipalités du Québec – Renouveau d’adhésion
- 04.11 Formation des comités municipaux 2019
- 04.12 Campagne Centraide
- 04.13 Attribution des tables de bois usagées
- 04.14 Adjudication de contrat pour l’entretien ménager des locaux de l’Hôtel de Ville
- 04.15 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2018
- 04.16 Acceptation des transferts de fonds au 31 octobre 2018
- 04.17 CLD Antoine-Labelle – tournée des municipalités – 5 décembre 2018
- 04.18 Bâtiment 17, rue Émard – mesures de protection

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Borne sèche à l’intersection des chemins Dicaire et Wester

06. TRANSPORT

- 06.01 Service d’ingénierie régional de la MRC d’Antoine-Labelle – Programmation 2019 et nombre d’heures réservé
- 06.02 Recommandation du comité des ressources humaines – poste chauffeur-opérateur
- 06.03 Engagement d’un chauffeur-opérateur
- 06.04 Paiement des travaux de Lacelle & Frères – chemin Dutrisac
- 06.05 Offre de services N. Sigouin Infra-Conseils – chemin Dumouchel

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01 Compte-rendu du comité d’embellissement – rencontre du 15 octobre 2018

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Compte-rendu du comité de développement économique – rencontre du 24 octobre 2018
- 08.02 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - projet de camping au 35, chemin du Lac-Mallonne et demande de modification de la zone REC-14
- 08.03 Modification de l'article 5.3 du règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats
- 08.04 Modification des articles 5.3.2, 5.11.1 et 5.12 du règlement 198-2000, relatif au zonage
- 08.05 Modification des articles 4.2 et 4.13 du règlement 200-2000, relatif à la construction
- 08.06 Dépenses prévues et autorisées - comité consultatif d'urbanisme – 29 octobre 2018
- 08.07 Lettre de citoyens – abris temporaires

09. LOISIRS

- 09.01 Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106 – Jamboree d'hiver de la Fédération québécoise des clubs quads – Demande de partenariat
- 09.02 Compte-rendu du comité des parcs municipaux – rencontre du 24 octobre 2018
- 09.03 Demande de droit de passage à la compagnie Québec 9184-7616 inc. sur une parcelle de terrain pour la pratique de ski de fond et raquettes

10. CULTURE

- 10.01 Recommandations du comité des ressources humaines – poste de responsable de la bibliothèque
- 10.02 Engagement d'une responsable de la bibliothèque
- 10.03 Échange de livres à Sainte-Agathe-des-Monts – 20 novembre 2018
- 10.04 Compte-rendu comité de la bibliothèque - rencontre du 17 octobre 2018
- 10.05 Compte-rendu du comité de suivi de la MADA-PFM – rencontre du 18 octobre 2018

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

- 11.01 Compte-rendu du Regroupement des Lacs – rencontre du 18 juin 2018

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

- 13.01 Adoption du règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics

- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

328-11-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron
 appuyé par la conseillère Caroline Huot
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le
 procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE

329-11-2018

**PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018 – DÉPÔT DE CANDIDATURES
 CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
 appuyé par la conseillère Hélène Desgranges
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le
 procès-verbal du dépôt de candidatures pour le poste de chauffeur-opérateur en
 date du 25 octobre 2018.

ADOPTÉE

330-11-2018

**PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2018 – DÉPÔT DE CANDIDATURES
 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
 appuyé par le conseiller Pierre Métras
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le
 procès-verbal du dépôt de candidatures pour le poste de responsable de la
 bibliothèque en date du 25 octobre 2018.

ADOPTÉE

331-11-2018

**PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2018 – APPEL D'OFFRES – VENTE DE TABLES
 DE BOIS USAGÉES**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron
 appuyé par la conseillère Caroline Huot
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le
 procès-verbal pour l'ouverture des offres d'achat concernant l'appel d'offres
 pour la vente de tables de bois usagées.

ADOPTÉE

332-11-2018

PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2018 – APPEL D’OFFRES ADM-2018-01 – ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L’HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions concernant l’appel d’offres ADM-2018-01 concernant l’entretien ménager des locaux de l’Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

333-11-2018

PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

334-11-2018

REGISTRE DES COMPTES A PAYER AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 OCTOBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800514	À	M1800518	20 009,57 \$
P1800519			1 125,00 \$
M1800520	À	M1800527	24 607,53 \$
C1800528			1 854,70 \$
M1800529	À	M1800530	813,89 \$
C1800531	À	C1800543	12 994,09 \$
L1800544	À	L1800552	54 893,17 \$
P1800553	À	P1800567	11 898,51 \$
TOTAL			128 196,46 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

335-11-2018

REGISTRE DES COMPTES A PAYER AU 13 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 13 NOVEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800568			1 377,98 \$
TOTAL			1 377,98 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

336-11-2018

REGISTRE DES SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 30 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 30 septembre au 27 octobre 2018, se totalisant 22 797,03 \$. Chèques numéro : D1800340 à D1800366.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

337-11-2018

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1800173	À	ENB1800174	276,78 \$
ENB1800182	À	ENB1800195	11 537,77 \$
TOTAL			11 814,55 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

338-11-2018

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des
personnes endettées envers la municipalité en date du 31 octobre 2018
totalisant un solde pour les taxes à recevoir avec intérêts de 51 548,90 \$
(Courant et arrérages).

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La mairesse explique que tout membre du conseil d'une municipalité doit
déposer devant le conseil une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires dans
les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection.

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit faire rapport de ce changement au
conseil à la première séance qui suit la date où il en a été informé.

Un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux a été
remis à chaque membre du conseil.

339-11-2018

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit
fermé pour la période des fêtes, du 24 décembre 2018 au 04 janvier 2019
inclusivement.

ADOPTÉE

340-11-2018

RÉCEPTION DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-
Cerf engage un crédit de 1 200\$ pour l'organisation d'une réception des Fêtes,
en janvier 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

341-11-2018

**GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES -
RENOUVELLEMENT DE NOTRE PUBLICITÉ**

CONSIDÉRANT que le Guide et la carte touristiques des Hautes-Laurentides sont distribués dans plusieurs points stratégiques de notre région et qu'ils sont également présents dans de nombreux kiosques d'informations touristiques au-delà de nos frontières régionales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité de renouveler notre publicité dans la 27^e édition du Guide et de la carte touristiques des Hautes-Laurentides en occupant le même espace publicitaire que l'an dernier au coût de 1 995 \$ (taxes en sus) payable en 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

342-11-2018

UMQ – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L’ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à
l’Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l’année 2019 de
112,68 \$ taxes incluses. Payable avant le 15 mars 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les
dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

343-11-2018

FORMATION DES COMITES MUNICIPAUX POUR L’ANNEE 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d’accepter la formation des
comités comme suit :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX ANNÉE 2018-2019		
CIVISME		
Civisme	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller-conseillère	Raymond Brazeau
	Conseiller-conseillère	Danielle Caron
	Conseiller-conseillère	Hélène Desgranges
CULTUREL		
Bibliothèque municipale	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Caroline Huot
	Responsable	Rolande Huberdeau
	Bénévole	Louise Costo
	Bénévole	Julie Lessard
	Bénévole	Lyse Ouimet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Développement économique	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Hélène Desgranges
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Citoyen	Alain Perrault
	Personne ressource	Frédéric Houle
	Inspectrice bâtiment-env.	Annabelle Pilotte
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
EMBALLISSEMENT		
Embellissement	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Hélène Desgranges
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Citoyenne	Claire Gaudreault
	Citoyenne	Christiane Piché
FÊTE DES VOISINS		
Fête des voisins	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Raymond Brazeau
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère - butineuse	Caroline Huot
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
	AP Petit et Grand lac du Cerf	Pierre Raîche
	APE Lacs Baptise-Lefebvre-Long	Michèle Binette
	Club Âge d'Or Lac-du-Cerf	Michel Raîche
	Club Loisirs du Lac-du-Cerf	Pierre Beaupré
	Citoyenne	Solange Ouimet
	Citoyenne	Nathalie Léonard
FORÊT		
Forêt	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Raymond Brazeau
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Citoyen	Denis Gagnon
	Citoyen	Keith Rogers
	Citoyen	Michel St-Louis
JOURNAL MUNICIPAL		
La Voix du Cerf	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Caroline Huot
	Citoyenne	Diane Boismenu
	Citoyenne	Solange Ouimet
	Citoyenne	Shirley Duffy
MADA ET FAMILLE		
Comité de suivi	Mairesse	Danielle Ouimet
	Responsable	Caroline Huot
	Citoyen	Bernard Émard
	Citoyenne	Lucie Parent
	Citoyen	Alain Perrault

PARCS MUNICIPAUX		
Parcs municipaux	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Hélène Desgranges
	Inspectrice bâtiment-env.	Annabelle Pilotte
	Inspecteur municipal	Maurice Marier
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ENTREPRISES - OBNL		
Aide financière et crédit de taxes	Mairesse	Danielle Ouimet
Aide financière OBNL	Conseiller - conseillère	Caroline Huot
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Conseiller - conseillère	Raymond Brazeau
	Conseiller - conseillère	Hélène Desgranges
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
RESSOURCES HUMAINES		
Ressources humaines	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Caroline Huot
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
SÉCURITÉ CIVILE - COMITÉ MUNICIPAL		
Sécurité civile et comité municipal	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Raymond Brazeau
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Hélène Desgranges
	Citoyen	Alain Perrault
	Coordonnatrice	Annabelle Pilotte
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette
URBANISME		
Comité consultatif d'urbanisme	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Directeur	Yvan Courville
	Directeur	Robert Dolembreux
	Directeur	Yves Dubois
	Directeur	Bernard Émard
	Personne ressource et secrétaire	Annabelle Pilotte
VOIRIE		
VOIRIE	Mairesse	Danielle Ouimet
	Conseiller - conseillère	Jacques de Foy
	Conseiller - conseillère	Danielle Caron
	Conseiller - conseillère	Pierre Métras
	Inspecteur municipal	Maurice Marier
	Directrice générale-sec.trés.	Jacinthe Valiquette

COMITÉ INTERMUNICIPAL		
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE		
RIDL	Mairesse	Danielle Ouimet
	Substitut	Raymond Brazeau

ADOPTÉE

344-11-2018

CENTRAIDE – CAMPAGNE 2018

CONSIDÉRANT que Détente santé des 3 Villages sollicite la Municipalité de Lac-du-Cerf afin que le chèque que la Municipalité émet au nom de Centraide leur soit remis dans le cadre de la collecte de fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un don de 100\$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et d'acquiescer à la demande de l'Association Détente-Santé des 3 villages en leur remettant le chèque.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser Détente-Santé que dorénavant Centraide devra, comme tous les autres organismes, déposer avant le 15 septembre de chaque année une demande d'aide financière dont une copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

345-11-2018

ATTRIBUTION DES TABLES DE BOIS USAGÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître une annonce pour la vente de tables en bois usagées;

CONSIDÉRANT les bordereaux d'offre d'achat reçus;

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer les tables de bois usagées comme suit :

Nom	Nombre de tables	Montant à payer
M. Robert Dancause	6	120 \$
M. Gérald Léonard	1	20 \$
M. Gérald Quesnel	1	20 \$
Mme Sabyne Bruneau	2	40 \$
M. Ronald Cyr	1	20 \$
M. Pierre Métras	2	40 \$
M. Adrien Boismenu	1	20 \$
Mme Nakita Nellis	1	20 \$
TOTAL	15	300 \$

La municipalité décidera d'une date avec l'inspecteur municipal, pour la cueillette des tables. Au préalable les personnes devront avoir acquitté le montant à payer auprès du bureau municipal avant d'aller chercher leur table.

ADOPTÉE

346-11-2018

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

347-11-2018

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les états comparatifs au 31 octobre 2018.

Une copie des états comparatifs est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

348-11-2018

APPROBATION DES TRANSFERTS DE FONDS AU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les transferts de fonds au 31 octobre 2018.

Une copie des transferts de fonds est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

349-11-2018

CLD ANTOINE-LABELLE – TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS – 5 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes à assister à la rencontre d'information et d'échanges sur le développement économique et le fonctionnement du processus d'accueil des entrepreneurs qui se tiendra à l'Auberge le Gentilhomme de Lac-du-Cerf, le mercredi 5 décembre 2018, à 16 h 30 : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Raymond Brazeau, Hélène Desgranges et Jacinthe Valiquette.

À payer les frais de repas qui seront répartis à parts égales entre les quatre municipalités participantes : Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain, Kiamika et Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE

350-11-2018

BÂTIMENT 17, RUE ÉMARD – MESURES DE PROTECTION

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf prenne les mesures de protection suivantes :

- ◆ Barricader toutes les ouvertures
- ◆ Installer des affiches mentionnant «ACCÈS INTERDIT»
- ◆ Faire une surveillance des lieux de façon aléatoire.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

351-11-2018

MRC D'ANTOINE-LABELLE – AUTORISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE – INTERSECTION WESTER-DICAIRE

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a autorisé des travaux en bande riveraine et en littoral consistant à installer une prise d'eau sèche sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques (bande riveraine et littoral) sur le lot 5 562 806 du cadastre du Québec et territoire non cadastré, le Lac-du-Cerf, 46°17'25''N; 75°32'32''O;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- De se conformer au plan et obligation indiqués dans le formulaire de demande de CA pour l'installation.
- D'effectuer les travaux d'installation de la borne sèche entre le 1^{er} août et 15 septembre 2019.
- D'informer la MRC d'Antoine-Labelle du moment prévu des travaux afin qu'elle puisse venir vérifier la conformité, car la MRC est signataire dans le dossier.

ADOPTÉE

TRANSPORT

352-11-2018

SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - PROGRAMMATION 2019 ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉ

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

ATTENDU la déclaration par la municipalité de Lac-du-Cerf de sa programmation préliminaire pour 2019;

ATTENDU la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur le formulaire de demande de service complété par la municipalité de Lac-du-Cerf;

ATTENDU le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2019 préparée par le service d'ingénierie régional présentant 155 heures pour la municipalité de Lac-du-Cerf;

ATTENDU que le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf réserve le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2019 dûment préparée par le service d'ingénierie régional (155 heures) au service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

353-11-2018

**RECOMMANDATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – POSTE
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, le
compte-rendu du comité des ressources humaines en date du 5 novembre 2018
relativement au poste de chauffeur-opérateur ainsi que leurs
recommandations :

- D'engager monsieur Samuel Raymond à compter du 15 décembre 2018, à titre de chauffeur-opérateur occasionnel afin qu'il apprenne à conduire les camions de déneigement, et ce, conditionnellement à ce que monsieur Samuel Raymond s'engage à travailler lors des congés des Fêtes.
- D'engager monsieur Samuel Raymond à titre de chauffeur-opérateur à temps plein le 30 décembre 2018.
- De faire parvenir une lettre à messieurs Bernard Cyr et Ghislain Léonard afin de savoir s'ils sont toujours intéressés à être chauffeurs-opérateurs occasionnels.
- de faire paraître un médiaposte une offre d'emploi pour la création d'une banque d'éligibilité externe de chauffeurs-opérateurs temporaires

ADOPTÉE

354-11-2018

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR SAMUEL RAYMOND AU POSTE DE CHAUFFEUR-
OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines en date
du 5 novembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges
appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- D'engager monsieur Samuel Raymond à compter du 15 décembre 2018, à titre de chauffeur-opérateur occasionnel afin qu'il apprenne à conduire les camions de déneigement, et ce, conditionnellement à ce que monsieur Samuel Raymond s'engage à travailler lors des congés des Fêtes. Le salaire de chauffeur-opérateur est établi selon la convention collective pour l'année 2018 – 22,36 l'heure.
- D'engager monsieur Samuel Raymond à titre de chauffeur-opérateur à temps complet le 30 décembre 2018 comme suit :

NATURE DU POSTE

Personne salariée régulière – temps complet

Horaire de travail :

En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L’horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu’à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L’Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :

Sous la supervision de l’inspecteur municipal, le titulaire de ce poste fournit un support à ce dernier dans tous les aspects liés aux travaux publics d’une municipalité.

Ses principales tâches seront les suivantes :

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l’entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Effecteur des travaux de soudure
- Effectuer les travaux d’entretien dans les parcs municipaux
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d’entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

ENTRÉE EN FONCTION

30 décembre 2018

RÉMUNÉRATION:

22,81 \$ l’heure

ADOPTÉE

c. c. M. Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

355-11-2018

PAIEMENT DES TRAVAUX À LACELLE & FRÈRES – CHEMIN DUTRISAC

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement pour les travaux effectués sur le chemin Dutrisac – Projet d’excavation des fossés et rechargement granulaire sur le chemin Dutrisac;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des travaux à Lacelle & Frères pour la somme de 150 923,83 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

356-11-2018

OFFRE DE SERVICES LDC-18-01 DE N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS- CHEMIN DUMOUCHEL

La conseillère Hélène Desgranges se retire des délibérations, car sa fille travaille pour N. Sigouin Infra-Conseil. Il est 19 h 17.

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services LDC-18-01 de la firme N. Sigouin Infra-Conseils, en date du 13 novembre 2018, pour effectuer la demande de travaux RIRL, les suivis avec le ministère et la conception des plans et devis soit :

- 1 250 \$ plus les taxes applicables pour les honoraires forfaitaires.
- 5 615 \$ plus les taxes applicables pour les relevés d'arpentage, la préparation des documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions et la recommandation d'octroi.
- Pour tout travail additionnel et pour la surveillance, requis dans le cadre du présent mandat, les taux horaires suivants seront facturables :

♦ <i>Ingénieure senior (Nathalie Sigouin) :</i>	<i>125 \$/h</i>
♦ <i>Ingénieur (Marc-André Lajoie) :</i>	<i>85 \$/h</i>
♦ <i>Ingénieur junior (Alexis St-Jean) :</i>	<i>80 \$/h</i>
♦ <i>Technicienne intermédiaire (Andréane Hamelin) :</i>	<i>68 \$/h</i>
♦ <i>Stagiaire en ingénierie (Anthony St-Jean, Pier-Luc Pouliot) :</i>	<i>65 \$/h</i>
♦ <i>Technicienne (Frédérique Gascon) :</i>	<i>60 \$/h</i>
♦ <i>Adjointes administratives (Tanya Laberge, Mélanie Paquin):</i>	<i>45 \$/h</i>
♦ <i>Kilométrage :</i>	<i>0,50 \$/km</i>

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Hélène Desgranges reprend part aux délibérations à 19 h 18.

HYGIÈNE DU MILIEU

357-11-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – RENCONTRE DU 15 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-rendu du comité d'embellissement en date du 15 octobre 2018.

ADOPTÉE

URBANISME

358-11-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RENCONTRE DU 24 OCTOBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-rendu du comité de développement économique en date du 24 octobre 2018.

ADOPTÉE

359-11-2018

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROJET DE CAMPING AU 35, CHEMIN DU LAC-MALLONNE ET DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE REC-14

La mairesse fait lecture des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et donne la parole à monsieur Pascal Martin afin qu'il explique son dossier.

CONSIDÉRANT qu'une première demande de modification règlementaire avait été faite par M. Pascal Martin pour ajouter l'usage d'établissements d'hébergements dans les zones touchées par la propriété qu'il vient d'acquérir, soit la A-03 et la REC-14 le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'il avait été demandé à M. Martin de déposer des plans détaillés de son projet (plan d'affaires, plan à l'échelle, phases d'investissement, échancier);

CONSIDÉRANT que M. Martin a déposé un plan d'affaires et un plan des différentes phases de développement le 14 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'après l'étude du plan d'affaires du projet il a été constaté que les chiffres avancés ne sont pas réalistes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Monsieur Pascal Martin de refaire son plan d'affaires de manière plus réaliste. Il devra contenir les références d'où proviennent les chiffres qu'il avance et l'investissement doit être spécifié pour chaque phase et détaillé pour le réseau électrique, l'approvisionnement en eau, le système de traitement des eaux usées, l'aménagement des emplacements, etc. Il devra aussi donner les références d'où proviennent les informations citées dans son plan d'affaires.

ADOPTÉE

360-11-2018

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 196-2000, RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT qu'il faudra dorénavant obtenir un certificat d'autorisation auprès de la municipalité pour installer une roulotte sur un terrain occupé par un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par la MRC Antoine-Labelle quant à la façon d'inscrire le coût demandé pour une demande de modification règlementaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'article 5.3 du règlement 196-2000, relatif aux divers permis et certificats afin d'y ajouter que le certificat d'installation temporaire d'une roulotte est gratuit, et que pour une demande de modification règlementaire, ce sera 1000\$ plus les frais de publication.

En ajout à ce point, le paragraphe suivant sera ajouté : Ces frais couvrent les coûts d'ouverture du dossier et d'exécution de la procédure légale applicable selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces frais sont non remboursables. Advenant que les frais dépassent 1000\$, des frais excédentaires seront ajoutés.

ADOPTÉE

361-11-2018

MODIFICATION DES ARTICLES 5.3.2 1^{ER} ALINÉA, 5.11.1, 3^E ET 6^E ALINÉA ET 5.12 DU RÈGLEMENT 198-2000, RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de permettre plus largement sur son territoire les résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il faut établir des critères précis afin de bien encadrer la mise en place de nouveaux usages de résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par la MRC Antoine-Labelle quant aux modifications proposées en ce qui concerne les projets intégrés d'habitation;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure gestion des roulotte installées temporairement, un certificat d'autorisation devrait être émis pour pouvoir le faire;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander au conseil d'apporter les modifications suivantes aux articles 5.3.2 1er alinéa, 5.11.1, 3e et 6e alinéa et 5.12 règlement 198-2000 relatif au zonage :

1) Article 5.3.2

- a) Ajouter la phrase suivant à la fin du paragraphe a) de l'article 5.3.2 :
Il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation auprès de la municipalité au préalable.

2) Article 5.11.1

- a) Retirer la partie suivante de l'article 5.11.1, 3^e alinéa :
Ces superficies sont établies à partir de l'implantation initiale des bâtiments telles que définies au plan d'aménagement approuvé par la municipalité et ne peuvent être modifiée par l'agrandissement, le déplacement ou tout autres travaux sur le bâtiment principal
- b) Retirer le mot « initiale » dans la phrase de l'article 5.11.1, 3^e alinéa suivante:
Lorsqu'applicable, une superficie restreinte à l'occupation initiale au sol des bâtiments principaux et une superficie excédentaire maximale de 3 mètres au pourtour de ces derniers peut être prévue comme partie privative réservée au propriétaire de ce bâtiment.

- c) Conserver tel qu'il est présentement l'article 5.11.1, 6^e alinéa, paragraphe b) et retirer la modification approuvée dans la résolution CCU-008-03-2018 point 2, où on ajoutait et ne peut excéder 2,9 logements par hectare.

3) Article 5.12

- a) Remplacer le 1^{er} alinéa de l'article 5.12 de la façon suivante :

Il est permis, dans les zones agricoles, récréatives, rurales, et urbaines, d'ajouter l'usage de résidence de tourisme à un bâtiment dont l'usage actuel est résidentiel. La résidence de tourisme devra respecter les dispositions suivantes :

- b) Ajouter à la fin du paragraphe 1 :

Et d'occupation commerciale pour résidence de tourisme;

- c) Retirer le paragraphe 2.

- d) Ajouter, après avertisseurs de fumée, au paragraphe 3) :

et de monoxyde de carbone, s'il y a présence d'appareil de combustion,

- e) Ajouter les paragraphes suivants à l'article 5.12 :

- L'usage principal et le bâtiment doivent être conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur;
- Le bâtiment doit s'intégrer dans son environnement naturel et le minimum de couvert végétal à conserver de la zone doit être respecté;
- Le bâtiment principal doit être implanté à au moins 20 mètres d'un autre usage résidentiel;
- Une bande tampon constituée d'éléments naturels de 5 mètres de profondeur doit être aménagée aux limites latérales de la propriété afin d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisations;
- La bande riveraine doit être conforme à la réglementation en vigueur et être composée des trois strates : herbacée, arbustive et arborescente;
- Le nombre de chambres proposées dans la résidence ne doit pas dépasser la capacité de l'installation septique en place;

- Le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence ne doit pas dépasser deux personnes par chambre proposée;
- Il doit y avoir au moins 1,5 espace de stationnement par chambres à coucher proposées;
- L'utilisation d'une roulotte, d'une autocaravane, d'une autocaravane séparable, d'une tente et d'une tente-roulotte, sur un lot occupé par une résidence de tourisme est interdite;
- Le propriétaire a l'obligation de fournir un test d'eau pour l'eau potable du chalet;
- L'accréditation par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) est obligatoire

ADOPTÉE

MODIFICATION DES ARTICLES 4.2 ET 4.13 DU RÈGLEMENT 200-2000, RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la référence concernant les fondations à l'abri du gel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les cotes d'isolation, ainsi que la loi qui y fait référence;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander au conseil d'apporter les modifications suivantes aux articles 4.2.1 et 4.13 règlement 200-2000 relatif à la construction:

1) Article 4.2.1

a) Ajouté au 1^{er} alinéa, après à l'abri du gel :

Tel que déterminé au code de construction du Québec et au code national du bâtiment,

b) Ajouter au 3^e alinéa après la première phrase :

La semelle doit être à l'abri du gel, tel que déterminé au code de construction du Québec et au code national du bâtiment.

c) Ajouter au 5^e alinéa, après soulèvement dû au gel :

Tel que déterminé au code de construction du Québec et au code national du bâtiment,

2) Article 4.13

a) Remplacez le tableau par le suivant :

Élément de bâtiment

Toit ou plafond séparant un espace chauffé, d'un espace non chauffé ou de l'air extérieur 7.22 RSI (R-41)

Mur au-dessus du niveau du sol, autre qu'un mur de fondation, séparant un espace chauffé d'un espace non chauffé ou de l'air extérieur 4.31 RSI (R-24.5)

Mur de fondation séparant un espace chauffé d'un espace non chauffé, de l'air extérieur ou du sol contigu 2.99 RSI (R-17)

Plancher séparant un espace chauffé d'un espace non chauffé ou de l'air extérieur 5.20 RSI (R-29.5)

b) Remplacer Loi sur l'économie d'énergie dans les bâtiments (chap. E-1.1) par *Loi sur le bâtiment (chap. B-1.1)*.

ADOPTÉE

363-11-2018

DÉPENSES PRÉVUES ET AUTORISÉES – 29 OCTOBRE 2018

Mesdames Annabelle Pilotte et Danielle Ouimet informent le comité qu'elles renoncent à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour leurs fonctions.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Bernard Émard	34 \$
Yves Dubois	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Robert Dolembreux	34 \$
Danielle Ouimet	0 \$
Annabelle Pilotte	0 \$
TOTAL	170 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

364-11-2018

LETTRE DE CITOYENS – ABRIS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 16, chemin Ouimet demandent une exemption de l'application des mesures annoncées dans la lettre datée du 14 septembre 2018 concernant les abris temporaires étant donné les caractéristiques particulières de leur terrain et les efforts de bonne foi qu'ils ont déployés pour se conformer aux règlements de zonage de la municipalité depuis leur arrivée en 2014;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à la majorité des conseillers présents d'accuser réception de la lettre en date du 30 octobre 2018 relativement aux abris temporaires et d'aviser Monsieur Pierre Brien et Madame Marie-Josée Gohier que malheureusement la Municipalité ne pourra donner suite à la demande présentée, et ce, pour éviter de créer un précédent.

Toutefois ils pourraient conserver leur abri temporaire s'ils réduisent la profondeur à 10 pieds au lieu de 20 pieds ou encore de l'installer parallèle au chemin afin qu'il soit aligné avec le devant de la maison et éviter ainsi que l'abri temporaire soit dans la cour avant.

La mairesse explique à Monsieur Brien, présent dans la salle, qu'il peut le conserver ainsi du 1^{er} octobre au 1^{er} juin de chaque année.

Madame Hélène Desgranges enregistre sa dissidence, car elle est en désaccord avec le règlement.

ADOPTÉE

LOISIRS

365-11-2018

CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES 15-106 – JAMBOREE D'HIVER DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS – DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT que chaque année, un Jamboree est organisé par un membre de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ);

CONSIDÉRANT que le Club Quad Destination Hautes-Laurentides recevra le Jamboree d'hiver de la FQCQ à Mont-Laurier les 15, 16 et 17 février 2019;

CONSIDÉRANT que pour vivre une expérience unique et rendre mémorable ce Jamboree, le Club Quad Destination Hautes-Laurentides a besoin de notre collaboration;

CONSIDÉRANT les plans de partenariat proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 50 \$ dans la catégorie Bronze.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées en janvier 2018.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

366-11-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DES PARCS MUNICIPAUX – RENCONTRE DU 24 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-rendu du comité des parcs municipaux en date du 24 octobre 2018.

ADOPTÉE

367-11-2018

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE À LA COMPAGNIE QUÉBEC 9184-7616 INC. SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA PRATIQUE DE SKI DE FOND ET RAQUETTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande à la compagnie Québec 9184-7616 inc., un droit de passage sur une petite parcelle du terrain 6 254 080 pour la pratique de ski de fond et raquettes, et ce, afin d'éviter un dénivelé trop élevé derrière le refuge. Un plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

CULTURE

368-11-2018

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – POSTE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, le compte-rendu du comité des ressources humaines en date du 5 novembre 2018 relativement au poste de responsable de la bibliothèque et recommandant l'embauche de madame Rolande Huberdeau au poste de responsable de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

ENGAGEMENT D'UNE RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi au poste de responsable de la bibliothèque s'est terminée le 25 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a rencontré les deux candidates qui ont postulé en entrevue ;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines recommande l'engagement de madame Rolande Huberdeau;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager à compter du 15 novembre 2018, madame Rolande Huberdeau au poste de responsable de la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf.

Madame Rolande Huberdeau devra fournir à la municipalité ses antécédents judiciaires.

La responsable planifie, organise et dirige toutes les activités de la bibliothèque suivant les orientations de la municipalité. Plus spécifiquement, la titulaire :

Administration générale, finances et secrétariat

- Supervise le personnel de la bibliothèque;
- Voit à offrir des services de prêt au moyen d'un système informatisé de gestion de bibliothèque;
- Prépare le rapport mensuel et annuel d'activités et maintient les statistiques d'utilisation;
- Participe aux rencontres, réunions et ateliers de formation qui concernent son secteur d'activités;
- S'assure de l'entretien de la bibliothèque;
- Entretient des relations positives avec la communauté et le personnel;
- Effectue le travail clérical tel que composer des lettres, des textes et divers autres documents.

Collections

- Classifie, catalogue, élague, inventorie et voit à la réparation mineure des biens culturels.

Aide au lecteur

- Fournit le support nécessaire aux usagers dans leurs recherches documentaires ainsi que dans l'utilisation des ressources et services mis à leur disposition, au moyen d'outils traditionnels et électroniques;
- Aide les usagers à utiliser les ordinateurs et les ressources numériques et à se prévaloir de différents services.

Circulation

- S’assure, auprès des préposés au prêt, du suivi et de la mise à jour des dossiers d’abonnés;
- Voit au bon ordre dans les rayons (classement et lecture de rayons).

Animation et promotion

- Planifie et met en œuvre un programme annuel d’activités d’animation en collaboration avec le comité de bibliothèque de Lac-du-Cerf;
- S’assure de la publicité et de la promotion du programme d’activités.

Conditions

- Nombre d’heures d’ouverture et clérical : 10 h par semaine
 Horaire de travail : Ce poste comprend des heures de travail de jour, de soir et la fin de semaine;
- Traitement : allocation forfaitaire de 600 \$ par mois
- Le travail en bibliothèque exige de soulever du matériel à l’occasion.

ADOPTÉE

370-11-2018

ÉCHANGE DE LIVRES À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS – 20 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

- D’AUTORISER mesdames Rolande Huberdeau, Caroline Huot et Louise Costo à participer à l’échange de livres qui se tiendra à Sainte-Agathe-des-Monts, le mardi 20 novembre 2018.
- DE REMBOURSER leurs frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 novembre 2018

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière.

371-11-2018

COMPTE-RENDU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE - RENCONTRE DU 17 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-
rendu du comité de la bibliothèque en date du 17 octobre 2018.

ADOPTÉE

372-11-2018

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DE LA MADA-PFM – RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-
rendu du comité de suivi de la MADA_PFM en date du 18 octobre 2018.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

373-11-2018

COMPTE-RENDU DU REGROUPEMENT DES LACS – RENCONTRE DU 18 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le compte-
rendu du comité de Regroupement des Lacs en date du 18 juin 2018.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT

374-11-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 343-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement 343-
2018 sur les modalités de publication des avis publics.

Une copie du Règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis
publics est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

375-11-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.
Il est 20 h 06.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maireesse

Jacinthe Valiquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maireesse.